

duplicado

16

Notes brèves sur le

PROBLÈME RELIGIEUX~~X~~

en

CATALOGNE

Paris, 21-3-38.

Notes brèves sur le problème religieux en Catalogne.

I.- Culte.

Toutes les églises de Catalogne sont fermées au culte catholique. Beaucoup d'entre elles, incendiées; quelques-unes, détruites. Plus nombreuses sont celles où les autels et les images ont été brûlées ou profanées; la construction seule ou le squelette de l'édifice restant debout. Celles-ci sont converties aujourd'hui en garages, magasins, cliniques, dépôts, etc.

De très nombreux prêtres et religieux vivent à Barcelone principalement, ainsi que dans l'autres capitales et jusqu'à dans les villages des diverses zones de la région catalane. Ils sont en général cachés dans leurs propres domiciles, bien que leur sortie à la rue soit en train de se généraliser, par suite de la garantie de leur sécurité personnelle. Pour la même raison, on célèbre dans les domiciles particuliers, clandestinement au regard de la loi, le culte catholique de la Sainte Messe; les prêtres y sont vêtus en civil, sans ornements sacrés, et utilisent en général comme calice un verre en cristal. On administre le Sacrement de la Sainte Eucharistie à n'importe quelle heure du jour, suivant des instructions données par l'actuelle autorité ecclésiastique.

Le Gouvernement de la République, par son ministre de la Justice, S. Ex. M. Manuel Irujo, nationaliste basque,

catholique, a autorisé par décret du 31 juillet 1.937, le culte privé, à la seule condition de rendre compte de son existence à l'autorité civile, afin d'éviter le caractère de réunion clandestine d'un groupe de personnes dans un domicile privé. Malgré cette concession, il n'y a pas de chapelles particulières enregistrées devant la loi.

Il existe à Barcelone, installée dans le magnifique édifice du 5, rue del Pino, la Chapelle dite communément des Basques. Dans plusieurs amples salons de cet édifice des centaines de fidèles s'assemblent pour assister au Saint Sacrifice de la Messe. Ce fut d'abord à Valence, le 15 Août 1937, que s'ouvrit la première chapelle des Basques. Plus tard, par suite du transfert du Gouvernement à Barcelone, et surtout par suite de la venue de plus de cent mille Basques en Catalogne, comme effet de l'évacuation du Nord, on ouvrit la chapelle actuelle, pour donner satisfaction aux désirs spirituels des Basques. Ceux-ci avaient librement pratiqué le culte en Euzkadi. Plus tard, ils avaient continué les mêmes pratiques durant leur séjour dans les refuges de France. Et enfin, arrivés en Catalogne, et spécialement à Barcelone, ils firent d'abord enregistrer un local réduit comme chapelle, et puis, plus tard, ouvrirent les ports de l'actuel palais de la rue del Pino.

On y célèbre journallement trois messes, au cours desquelles beaucoup de fidèles communient. Les dimanches et jours de fête, l'une des messes est chantée et l'on y prêche les ho-

méliés du Saint Evangile. On y administre les Sacrements comme dans un paroisse. On y célèbre l'après-midi, les jeudis et samedis, des cérémonies avec exposition du Très Saint Sacrement, pour demander au Seigneur la paix. Il y a des messes auxquelles assistent environ sept cents personnes. Ce Cult prend chaque jour plus d'ampleur, par suite de l'ampleur et de la collaboration économique que prêtent les familles au Culte et au Clergé.

Il y a à Barcelone un Vicaire Général, nommé par M. l'Evêque du Diocèse, S. Ex. M. Manuel de Irujo. Le Vicaire, M. José María Torrent est religieux de l'Oratoire de San Felipe de Neri; il est en relation constante avec le Ministre catholique de la République, M. Irujo. Il est à noter que son attitude en ce qui a trait à la chapelle des Basques a été et continue à être très réservée. Invité fréquemment à célébrer la Sainte Messe dans cette chapelle, il n'a pas cru opportun encore d'accepter l'invitation. Il n'a pas voulu non plus recevoir chez lui la visite de la Commission du Culte.

Les prêtres catalans qui exercent leur ministère dans cette chapelle ont reçu un avis oral, par l'intermédiaire d'un séculier de l'"Unio Democràtica", qu'ils seraient suspendus dans leur ministère s'ils se décidaient à l'exercer dans ladite chapelle. grâce à l'intervention de M. Irujo, rien de cela n'a été réalisé; plus encore, M. le Vicaire dit qu'il les autorise tous avec plaisir.

Il est à noter que M. Irujo a voulu fréquemment ouvrir quelque église au culte catholique, suivant des indications officielles qu'il a reçues de l'Autorité ecclésiastique. Mais jusqu'à présent, son plan ne s'est pas réalisé, du fait qu'il a trouvé quelques réserves et difficultés dans la personne de M. le Vicaire général.

Une commission du village de Toses de Llobregat s'est présentée à M. Irujo au début de mars, en sollicitant son appui auprès des autorités civiles, pour l'ouverture d'une petite chapelle dans un quartier de ce village; le ministre de la République s'y prêta enchanté, et l'association des Femmes Basques devait assumer devant la loi civile la responsabilité de cette ouverture. Le Président de la Commission qui sollicitait cette ouverture était un prêtre qui ignorait l'existence à Barcelone d'un Vicaire général; aussi n'avait-il même pas eu recours à lui pour le consulter. Cependant, M. le Vicaire ayant été informé par M. le Ministre du projet d'ouverture pour le 13 du mois de mars en cours, M. le Vicaire manifesta son mécontentement par des phrases entrecoupées et menaça de suspension le prêtre qui célébrerait la Messe en ce jour d'ouverture. Nous ignorons si, enfin, ce plan a été réalisé.

En général, le Clergé ignore l'existence du Vicaire général, et très rares sont ceux qui ont été reçus par lui. A l'occasion du Carême, il a réparti lui-même une Instruction de Carême, écrite en lithographie, et portant comme signature les initiales V.G. (Vicario General). On l'a prie, officieusement, et en su de l'autorité civile, que cette publication

fût imprimée, afin d'éviter la clandestinité, et signée par l'intéressé: il s'y est refusé. On l'a prié, en outre, de recommander aux catholiques la soumission au pouvoir constitué de la République: il n'a pas voulu non plus y accéder. M. le Vicaire a affirmé qu'il avait des instructions reçues de Rome, et qu'il s'en tenait à elles.

Il y a des Vicaires généraux dans certains diocèses de Catalogne, mais d'autres en manquent. Mieux encore, d'après certains prêtres, il existe un Vicaire à Gérone, et cependant la plupart des prêtres du Diocèse l'ignorent et ne le connaissent pas. A Solsona, il y a un Vicaire général nommé vers le mois de janvier dernier. Il vit dans son domicile, sans jamais en sortir, sans communication ni avec son Diocèse ni ses prêtres, et en partisan acharné de Franco. Il n'y a rien à faire, dit-il jusqu'à l'arrivée des troupes de Franco. Telle paraît la consigne de très nombreux ecclésiastiques, et c'est pourquoi ils accentuent le caractère secret et clandestin de l'exercice du Culte et de l'Administration des Sacraments. Naturellement, cette conduite a son explication dans les événements qui se sont produits dans cette zone de Catalogne, mais s'il y avait quelque personne officiellement chargée de rétablir graduellement le Culte, d'abord semi-public et ensuite public, ces prêtres sortiraient sans doute de leur secret, et se mettraient à travailler au milieu du peuple.

II.- Sphères gouvernementales.

Dans les sphères gouvernementales, au sein du Gouver

nement de la République, comme de celui de la Généralité de Catalogne et du Gouvernement d'Euzkadi, on observe une bonne disposition d'esprit pour faciliter la normalisation de la vie religieuse dans la zone gouvernementale. Naturellement, il faut aller lentement et progressivement, mais en allant toujours de l'avant. Le champion de ces gestions est le ministre catholique, nationaliste basque, M. Irujo.

Déjà en septembre 1.936, et dans la prise de possession de sa charge, il déclara publiquement ses idéaux religieux et son désir de normaliser par la voie juridique la vie de la zone loyale. C'est à lui qu'on en fit recours prêtres, religieux et catholiques en général pour être protégés aux moments de commotion sociale. Son activité en ce sens se développe d'une façon extraordinaire quand il prit possession du Ministère de la Justice, où il établit le "Cabinet des Congrégations et Confessions".

Le 7 août 1937, il publia un Ordre ministériel, interdisant la persécution de prêtres, comme tels, et exposant à de du res sanctions les transgressions à cet ordre.

Au mois d'octobre 1937, et sur la demande de S. Em. le Cardinal Verdier, qui s'adressa à M. le Ministre par lettre écrite, M. Irujo obtint l'accord unanime, du Gouvernement pour concéder la liberté à tous les prêtres prisonniers politiques, en tant que prêtres. La raison de ces détentions se trouve dans le fait qu'étant donnée l'alliance existante entre les Evêques d'Espagne et les militaires rebelles, manifestée de diverses et multiples manières, le peuple considère que le militaire, le phalangiste, le réquété et le prêtre se trouvent sur le même

piéd d'égalité, ainsi que les centres politiques de ces Partis et l'Eglise, et il les soumet tous à une forme de persécution identique. Telle est l'excuse explicative qu'on entend dans la zone gouvernementale.

A la date du 9 octobre 1937, le Ministre des Finances, M. Negrin, lorsqu'il décréta la remise à l'Etat de l'or et des métaux précieux, les alliances matrimoniales comprises, excepta de cet ordre les vases sacrés destinés au culte catholique. Toujours par suite de gestion de M. Irujo.

Le 20 février 1938, le Vicaire général du Diocèse est officiellement autorisé par la Direction des Prisons de Catalogne sur les instances de M. Irujo, à visiter personnellement où à désigner un autre prêtre, afin qu'il visite personnellement et chaque fois qu'il le jugera nécessaire, la prison des femmes, pour y assister les détenues dans leurs nécessités spirituelles, surtout s'il y en avait quelqu'une sur le point d'être fusillée, après une Sentence régulière des Tribunaux.

Le 12 février 1938, M. le Ministre de la Défense Nationale de la République, M. Indalecio Prieto, invitait à une entrevue le Chanoine basque M. Alberto Onaindia, et lui manifestait qu'il l'autorisait avec plaisir à rendre visite à M. l'Evêque de Tέρuel, qui se trouva détenu à Barcelone, et à lui apporter tout ce dont il aurait besoin pour adoucir sa vie de détenu. M. le Ministre manifesta que sa façon de procéder était inspirée par la profonde impression qu'avait produit en son esprit la conduite

du Clergé basque, à l'écart de toute activité de guerre, et constamment occupé au labeur d'assistance spirituelle et de Santé; par suite, M. Onaindia, en qualité de prêtre basque, était chargé de cette mission.

Le 6 mars 1938, M. le Vicaire général de Barcelone est autorisé officiellement par M. le Ministre de la Défense Nationale à avoir une entrevue avec M. l'Evêque de Têrue! en compagnie du Chanoine M. Onaindia.

Il s'est présenté plusieurs fois le cas de condamnés à mort qui demandaient la présence d'un prêtre afin de recevoir les derniers Sacrements; l'Autorité républicaine y a toujours accédé.

Le 2 Mars 1938, et sur les instances du Chanoine basque, M. Onaindia, un Ordre ministériel, signé par le Ministre de la Défense Nationale, était publié qui disposait que les prêtres mobilisés ne fussent pas destinés à prendre les armes, mais aux services d'assistance et de paix, dans les services de Santé. La proposition faite par M. Onaindia à M. le Ministre avait été que les prêtres situés dans les hôpitaux de blessés et aux approches du front puissent avoir l'occasion d'accomplir leur ministère sacerdotal, auprès des soldats blessés et en péril de mort, au cas où ces derniers le demanderaient.

Les Autorités du Gouvernement de la Généralité de Catalogne ont cédé deux églises aux Basques, pour leur ouverture publique. Il ne manque pour la réalisation que l'autorisation de M. le Vicaire général.

Par ordre du Commissariat de Propagande de la Généralité-

té de Catalogne, sur l'indication de M. Onaindia, on a retiré de la circulation la brochure offensante pour l'Eglise catholique et on a retiré de l'imprimerie un autre livre écrit par un Pasteur protestante dont la première partie contenait de dures attaques contre MM. les Evêques d'Espagne, et en général contre l'Eglise catholique.

On concède à tout prêtre que la sollicite un document officiel équivalent à la carte de travail, afin qu'occupé à ses ministères sacerdotaux il ne soit molesté par personne.

III.- S. Ex. M. l'Evêque de Têruei.

S. E. M. l'Evêque de Têruei, R.P. Anselmo Polanco Fonseca se trouve en qualité de prisonnier de guerre dans le couvent de religieuses de la rue Enrique Granados, aujourd'hui converti en caserne d'évacuation. Le 12 février, sur les instances du M. le Ministre de la Défense Nationale, le Chanoine M. Onaindia lui rendit visite, et maintint avec le Prélat une conversation de deux heures et demie, sans aucun témoin oculaire. Il s'offrit à lui pour tout ce dont il pouvait avoir besoin comme vêtements, nourriture, hygiène, etc. En effet, il lui fournissait le lendemain tout ce dont il pouvait avoir besoin en ce sens.

Il s'informa des attentions dont il était l'objet. Il vit dans une chambre, avec un Vicesire général, le Chanoine M. Ripoll. Ils ont chacun leur lit, avec matelas, draps et couvertures. Ils mangent la même chose que les soldats qui surveillent la couvent. Il y a une autorisation pour leur apporter tout ce qu'on désire en ce sens. On leur permet d'avoir tout ce qui est

nécessaire à leur hygiène personnelle, comme par exemple le rasoir mécanique, dont l'usage, en général, est interdit dans la prison.

M. Onaindia indique au Prélat qu'il pourrait faire parvenir, tant à Rome qu'à M. l'Evêque de Saragosse ou à M. le Cardinal Goma, n'importe quel écrit, indication ou demande qu'il désirerait leur faire, en des matières d'ordre ecclésiastiques. En effet, peu de jours après, une lettre partait pour Rome, écrite de la main de M. l'Evêque. M. Onaindia trouva celui-ci en bonne santé, et dans les dernières visites, mieux que dans les premières. Il se plaignait d'être détenu en qualité de prisonnier de guerre et non de détenu civil; les gestions nécessaires ayant été réalisées, M. le Ministre de la Défense Nationale indique au Chanoine basque qu'il ne pouvait pas préjuger le cas, attendu qu'il existait au milieu de tout cela la Lettre Collective des Evêques d'Espagne.

On peut assurer catégoriquement qu'il n'arrivera rien de désagréable à M. l'Evêque de Téruel, grâce aux gestions réalisées par M. Onaindia et que, presque sèrement, on ne le soumettra à aucun Tribunal, attendu que M. le Ministre de la Défense Nationale est en train d'étudier l'opportunité d'une décision en faveur de M. l'Evêque. M. le Ministre a interdit qu'aucun journaliste rende visite au détenu, afin qu'il se maintienne dans un état de dignité et de réserve, propres à sa Hiérarchie, et pour qu'il ne serve pas d'instrument à la propagande. M. le Ministre a désiré l'autoriser à célébrer la Sainte Messe dans la prison même, répondant

ainsi à la pétition de M. Onaindia et aux désirs du Directeur de la prison, qui entoure le Prélat de grandes attentions personnelles. Le bureau d'information consulté à cet effet répondit qu'il conseillait d'attendre encore.

Le Gouvernement a en son pouvoir des déclarations signées par des personnes de Tέρuel, où l'on parle d'innombrables crimes commis par les partisans de Franco pendant leur domination dans cette zone. M. l'Evêque a déclaré aussi par écrit que son intervention en de rares occasions n'avait pas été écoutée par les autorités: et c'est pourquoi il désista d'intervenir davantage. M. l'Evêque porte la soutane, bien que courte et conserve avec lui la croix pectorale et l'anneau.

IV.- Disposition d'âme des éléments de droite.

En général, la disposition d'âme des éléments de droite est de se manifester comme victimes, et d'alimenter un esprit de vengeance pour le jour du triomphe de Franco, qu'ils attendent. Il existe dans plusieurs zones et plus particulièrement au Nord de Lérida, des refuges dans la montagne, où vivent des groupes d'éléments de droite cachés comme dans des catacombes. Il se trouve fréquemment parmi eux quelques prêtres. Au fond de leurs refuges ils ont un autel ouvert dans la terre, on leur sert la nourriture et le vêtement de localités voisines, et ils sont disposés à demander trois ou quatre jours pour le "nettoyage" des éléments rouges, le jour du triomphe des militaires. Il y a des localités, comme Casa de la Selva, de la province de Gerone, où les rouges

n'ont tué qu'une seule personne. La localité compte sept mille âmes. Et bien, le maire de droite qui se trouve caché, tient prête une liste de deux cents personnes qui doivent être fusillées le jour du triomphe. Précisément, M. l'Evêque de Têrue! et le Vicaire gêner! de Barcelone se plaignaient dans la visite signalêe, qu'il n'y eut pas une rêaction surnaturelle, attendu que l'immoralitê êtait à son comble dans les coutumes et que la haine emplissait les coeurs.

Les prêtres en gêner! n'ont pas confiance d'utiliser les privilêges que leur concèdent les dispositions ministêrielles. Rares sont ceux qui se prêsentent pour demander les certificats de leur condition de prêtre pour être respectês. Beaucoup d'entre eux portent des documents de groupements communistes et anarchistes. Quand le Ministêre de la Dêfense a ordonnê que les prêtres ne soient pas obligês de prendre les armes, et qu'ils soient incorporês aux services de Santê, et de cette faç!on, pour l'assistance spirituelle des blessês, les prêtres qui ont donnê leurs noms ont êtê trêres rares. Plusieurs ont manifestê à M. Onain dia qu'ils ne veulent se prêter à aucun service de la Republique. Plus encore, il a reçu les visites de quelques-uns tendant à ce qu'on leur concède le privilêge de servir dans les hôpitaux de l'arriêre et des capitales, et non dans les hôpitaux de secours ou du front, à cause des pêrils et des risques inhêrents à la proximitê des tranchêes.

V.- Le Clergê catalan.

On peut affirmer que le Clergê catalan, surtout les

jeunes, est très catalaniste. Parmi les prêtres d'âge avancé il y en a beaucoup de type carliste. Les jeunes sont en bonne disposition pour se consacrer à l'exercice de leur ministère, s'il se trouvait quelqu'un qui, avec une autorité ecclésiastique, les animait à cela et leur garantissait leur travail. Dans l'aspect de vie pastorale il y a grand besoin d'une personne dotée de juridiction ecclésiastique, et si possible consacrée. Nombreux sont les prêtres qui se plaignent d'abandon et de manque de protection de la part de l'Autorité ecclésiastique attendu qu'ils ne reçoivent pas une seule instruction, ni indication quelconque. Dans plusieurs paroisses les Saints Eutils manquent, et surtout le Clergé est isolé et sans base d'organisation. M. Onaindia a réalisé diverses gestions dans les sphères gouvernementales du Gouvernement de la République et de Catalogne, toujours appuyé par le Président du Gouvernement d'Euzkadi et par le Ministre de la République, M. Irujo, et toujours il a pu obtenir que les hommes responsables de la République l'autorisent à donner toutes sortes de certitudes et de garanties aux prêtres qui voudraient travailler sur le terrain sacerdotal.

VI.- Les Basques en Catalogne.

Les Basques, obligés d'abandonner leur pays par suite de la guerre, se sont réfugiés au nombre de plus de cent mille dans la zone loyale au Gouvernement. L'opinion républicaine, connaissant les sentiments religieux du peuple basque, a constamment respecté ses croyances, et le Gouvernement a accordé les facilités nécessaires pour l'exercice du culte par les Basques. On peut di-

re que toute initiative d'ordre religieux développée par les Basques, trouve un bon accueil, tant auprès des Autorités que de l'opinion. On note qu'elles ne trouvent pas le même accueil auprès de M. le Vicaire général. Il est à remarquer que les Basques ont commencé à avoir une activité publique religieuse, en tant que collectivité, dès leur arrivée en Catalogne, où une fois installés ils demandèrent naturellement la liberté et le respect de leurs croyances catholiques.

VII.- Catholiques catalans.

Il existe en Catalogne un groupe de laïcs qui travaillent admirablement bien dans l'aspect religieux. Ils poursuivent une œuvre que nous pourrions appeler d'apostolat séculier ou d'action catholique. Leur influence auprès des Pouvoirs de la République s'est toujours exercée à travers le Ministre Basque, M. Irujo. Ils se maintiennent en réserve au regard de l'autorité civile, attendu qu'ils n'ont pas fait enregistrer une seule chapelle dans les bureaux de l'Etat et ils pratiquent un culte totalement clandestin par rapport aux lois; le prêtre célèbre dans les domiciles en tenue de ville, et utilise, comme nous le disions plus haut, un verre en cristal comme calice. Leur œuvre serait beaucoup plus efficace s'il y avait quelque personnalité ecclésiastique qui recueillît et donnât corps et organisation juridique à cette initiative de l'apostolat laïc.

VIII.- Possibilités.

Les possibilités quant à l'avenir de la Religion ne

peuvent pas être prédits facilement dès à présent. Nous pourrions dire que le peuple est totalement indifférent à la Religion; que les éléments de droite observent une attitude de non collaboration avec les Autorités pour la restauration publique du Culte, parce qu'ils croient que cette restauration donnerait du prestige à la République; qu'on peut certifier, enfin, que les éléments les plus marquants des sphères gouvernementales républicaines sont en très bonne disposition d'esprit pour arriver à une normalisation.

N'oublions pas qu'en Catalogne, avant le coup de la rébellion militaire, la pratique du culte était très déficiente. Les Jeunesses catholiques catalanes ne dépassaient pas cinq pour cent; dans la Jeunesse ouvrière catalane elles ne dépassaient pas trois pour cent.

Paris, 21-3-38.